



CONCOURS NATIONAL 2014-2015

**Défense et Illustration
de la Langue française**

CLASSES DES COLLÈGES

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Pour les classes 6^e - 5^e
Vous écrivez à un ami dont vous n'avez pas eu de nouvelles depuis longtemps.

Sujets

Pour les classes de 4^e - 3^e
Vous écrivez à un ami dont vous n'avez pas eu de nouvelles depuis longtemps.
Vous lui dites ce qu'est pour vous une **amitié vraie**.

Ou sur un sujet proposé par le professeur.

L'énoncé sera formulé très clairement en tête de la copie. Tous les travaux seront exécutés en classe.

PRIX DE LA JEUNE POÉSIE

Les thèmes sont laissés au libre choix des élèves ou de leur professeur.

Les poèmes (forme fixe ou libre) seront composés en classe et présentés sur une seule page.

PRIX MAUPASSANT DE LA JEUNE NOUVELLE

DESTINÉ AUX ÉLÈVES DE TROISIÈME

Écrire une nouvelle de 3 ou 4 pages, dont le titre comportera le mot « **amitié** ». Cherchez quatre mots à associer au mot « **amitié** ».
Ces quatre mots seront repris dans les quatre premiers paragraphes de la nouvelle.

La nouvelle est un court récit faisant intervenir un petit nombre de personnages évoluant dans un milieu caractérisé et s'achevant par une chute inattendue.

La présentation « traitement de texte » sera appréciée.

IMPORTANT Informations pratiques

- 1) Les travaux devront être **strictement personnels**
- 2) Chaque copie devra porter en haut à gauche de la première page, en capitales d'imprimerie : le nom, le prénom, la classe de l'élève, le nom, l'adresse postale et électronique de l'établissement, **le nom et la signature du professeur.**

- 3) **Pour chaque prix, trois copies au plus seront sélectionnées par classe et par professeur.** Les chefs d'établissement ou les professeurs concernés enverront les copies sélectionnées exclusivement à l'adresse et à la date indiquées dans les cadres ci-dessous.
- 4) Il est demandé aux participants de conserver un double de leur copie.

Adresse de la section départementale

Date de retour
à la section départementale

Cadres à compléter
par la section AMOPA départementale